

## Demande de modification des panneaux de signalisation

### dans les zones 30 de CHARLEVILLE-MEZIERES

Pour être conforme à la législation en cours, l'association « ma ville à vélo 08 » aimerait la généralisation du double-sens cyclable dans les rues à sens unique situées dans les zones 30. Cependant, pas au détriment de la sécurité des vélos !

Dans la mesure où la largeur de la rue, diminuée du stationnement des voitures d'un côté, voire de chaque côté, le permet, nous proposons les aménagements suivants :

#### Aménagements proposés dans la zone 30 de Mohon :

##### 1) Au début des rues à sens unique,

remplacer le panneau de sens unique C12 :



par le panneau C24a :



Rues concernées :

- rue Hoche, rue de la Vence, rue du 8 mai, rue du 4 septembre, rue Kléber, rue Turenne

##### 2) Au début des rues à sens interdit,

ajouter au panneau de sens interdit B1 :



le panneau M9v2 :



Rues concernées :

- rue Hoche, rue de la Vence, rue du 8 mai, rue du 4 septembre, rue Kléber, rue Turenne

##### 3) A l'extrémité des rues à sens interdit, sauf pour les vélos,

Placer un panneau STOP AB4

avec un panneau M4d1

et matérialiser au sol



une bande blanche

avec le pictogramme « vélo ».



Rues concernées :

- rue Hoche, rue de la Vence, rue du 8 mai, rue du 4 septembre, rue Kléber, rue Turenne

##### 4) Dans les rues suivantes,

- rue Victor Hugo (vers place Mohon), à l'intersection de la rue Hoche

- rue Victor Hugo, (vers Ronde-Couture) à l'intersection de la rue Kléber
- rue de la Vence, à l'intersection de la rue du 8 mai
- rue Kléber, à l'intersection de la rue du 4 septembre
- rue Monseigneur Loutil (vers place Mohon), à l'intersection de la rue Turenne

au panneau : **B2a**



ajouter le panneau M9v2 :



### 5) Dans les rues suivantes,

- rue Victor Hugo (vers place Mohon), à l'intersection de la rue Kléber
- rue Victor Hugo, (vers Ronde-Couture) à l'intersection de la rue Hoche
- rue du 8 mai, à l'intersection de la rue de la Vence
- rue du 4 septembre, à l'intersection de la rue Kléber
- rue Monseigneur Loutil (vers Ronde-Couture), à l'intersection de la rue Turenne
- rue Monseigneur Loutil (vers Ronde-Couture), à l'intersection de la rue de la Vence

au panneau : **B2b**



ajouter le panneau M9v2



## Aménagements proposés dans la zone 30 de Mézières :

**1) Au début des rues à sens unique et à chaque intersection de la même rue,**  
remplacer le panneau de sens unique C12 : par le panneau C24a :



Rues (ou parties de rue) concernées :

- rue Colette, rue d'Alsace (jusqu'au bd Poirier), Quai Henri Roussel (à partir de la rue Hachette)  
rue de Lorraine, boulevard du Préfet Frain et début du boulevard Georges Poirier

**2) Au début des rues à sens interdit,**

ajouter au panneau de sens interdit B1 :



le panneau M9v2 :



Rues (ou parties de rues) concernées :

- rue Colette, rue d'Alsace, Quai Henri Roussel, rue de Lorraine, boulevard du Préfet Frain et boulevard Georges Poirier

**3) A l'extrémité et à l'intersection des rues à sens interdit, sauf pour les vélos,**

Placer un panneau STOP **AB4**

et un panneau **M4d1**

et matérialiser au sol

une bande blanche

avec le pictogramme « vélo ».



Rues (ou parties de rues) concernées :

- rue Colette, rue d'Alsace, Quai Henri Roussel, rue de Lorraine, boulevard du Préfet Frain et boulevard Georges Poirier

**4) Dans les rues suivantes,**

- avenue d'Arches (vers Charleville), à l'intersection du Quai Roussel
- avenue d'Arches (vers Charleville), à l'intersection du boulevard du Préfet Frain
- place d'Arches (vers Charleville), à l'intersection de la rue de Lorraine

au panneau :

**B2b**



ajouter le panneau **M9v2** :

